

**Rapport du Débat d'orientation budgétaire 2023**  
**Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax**

## **PREAMBULE**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'inscrit de manière légale et obligatoire dans le vie du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Grand Dax. Il doit permettre, au regard des années précédentes et des années futures, de dégager les orientations stratégiques des services que composent le CIAS.

Le DOB prévoit qu'une délibération soit prise en Conseil d'Administration non pas pour en valider le contenu mais pour acter de la tenue des débats.

Cette année 2023 s'augure complexe au prisme des activités diverses du CIAS.

Même s'il reste stable en matière de ressources humaines, de missions et de financements, le Pôle petite-enfance / enfance-jeunesse doit se questionner sur certains modes de fonctionnement, sur certaines orientations.

Le Pôle maintien à domicile subit, quant à lui, des bouleversements profonds qui de fait doivent nous questionner en terme de stratégie.

Afin de pouvoir engager des débats en disposant des éléments indispensables à ceux-ci, une présentation des bilans 2022 des services est jointe à ce DOB qui devra identifier les enjeux d'une année 2023 importante stratégiquement.

## I - PRESENTATION DU CIAS

Le CIAS est un établissement public créé le 1er janvier 2009 et dont la compétence de développement de l'action sociale (compétence facultative au sens juridique du terme pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dax) a pour objet de permettre à l'ensemble des habitants des 20 communes du Grand Dax de bénéficier de divers services.

Le Conseil d'Administration du CIAS est composé d'administrateurs élus du Conseil Communautaire ainsi que de membres désignés par le Président du CIAS, Président de Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Deux Vice-présidents ont été nommés afin de permettre au CIAS de suivre quotidiennement le chemin tracé par le Conseil d'Administration.

Le CIAS est composé de deux pôles et d'actions déléguées de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

- Pôle Petite-enfance, Enfance-jeunesse
- Pôle Maintien à domicile
- Convention Territoriale Globale (CTG) / Espace France Services / Quartiers Politique Ville

Il se compose d'un budget principal et deux budgets annexes pour un budget annuel de 6 804 175 euros.

## II – LE CIAS DANS SON ENVIRONNEMENT

Le CIAS œuvre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, composé de 20 communes et de 57 000 habitants.

Il agit en faveur de la population la plus jeune mais aussi pour la population dépendante de l'agglomération.

Chaque catégorie de public a ses propres spécificités auxquelles il convient de s'adapter.

La question de l'accueil des tous petits s'est posée car l'offre s'était réduite sur certains secteurs. Après deux années de Covid, une dynamique s'est installée en faveur des naissances mais aussi en faveur d'un développement de structures (micro-crèche, MAM). Une étude plus précise sera remise début 2023.

L'activité des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est quant à elle en hausse notamment en 2022. Une nouvelle conséquence des années de crise sanitaire, le retour aux 4 jours scolaires créant une nouvelle demande les mercredis matin.

Ceci est la preuve d'une qualité d'animation tout autant qu'une demande en augmentation. Les difficultés de recrutement ont créé une problématique d'insatisfaction de certaines familles car les ALSH ne pouvaient pas répondre à cette demande croissante.

La question de la gestion de la dépendance reste entière quant à elle.

Les Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) n'arrivent plus à recruter pour satisfaire les besoins de la population, dès lors, comment y répondre ?

Le SAAD du Grand Dax tente de son côté d'améliorer la qualité de vie au travail de ses agents et met en œuvre, quand cela est possible, une politique de valorisation et d'attractivité des métiers et des agents.

Il reste néanmoins clairement posé le principe d'une baisse continue de la capacité de réponse du SAAD et plus largement de celle de toutes les structures œuvrant sur ce champ de l'action sociale.

La dotation complémentaire proposée par le Département des Landes en relais de la politique nationale ainsi que le projet de transformation des SAAD à l'horizon 2025 va agir sur la stratégie en matière de maintien à domicile.

Le service portage repas est également impacté par la baisse d'activité du SAAD puisque de nombreux nouveaux bénéficiaires faisaient appel au portage de repas.

L'année 2022 a également été marquée par le gestion de la crise sanitaire tout du moins sur le premier trimestre, impactant l'activité de divers services.

### III – BILANS 2022 DES SERVICES DU CIAS

#### Le Pôle Petite Enfance / Enfance / jeunesse

Ce pôle comprend le Relais Petite Enfance Intercommunal (RPEI) (ex Rami), la Crèche Familiale Intercommunale (CFAI) mais aussi l'aide sociale facultative à destination des familles utilisant les ALSH, les projets jeunes et les projets de mise en réseau.

**Le RPEI** a connu une année 2022 conforme à ses standards.

Dans un contexte de hausse de la capacité de garde d'enfants (+8%), le RPEI est toujours repéré comme un acteur phare de la petite enfance.

La crise sanitaire évoluant positivement, les sollicitations des assistantes maternelles a diminué de 23 % par rapport à 2021 mais restent supérieures à 2019 de plus de 68 %. L'année de la convention collective a suscité de nombreuses interrogations, notamment au niveau des familles employeurs dont le nombre reste stable mais dont les demandes ont augmenté de 5 %.

Le RPEI reste une source d'information et de conseil importante pour les salariés et les employeurs.

Il convient de noter le recul inexorable des services de l'Etat qui se désengagent des validations juridiques sur les contrats de travail type que le RPEI propose.

La perte des locaux de Nelson Mandela ainsi que l'arrêt des animations à Rivière suite au cahier des charges restrictifs quant à la gestion de la crise sanitaire, pénalisent le RPEI qui ne peut effectuer en volume tous les

ateliers prévus dans son projet de service (4 ateliers réalisés / semaine au lieu de 6 ; soit 106 ateliers et 4 fêtes organisées en 2022).

Une baisse du nombre des ateliers entraîne mécaniquement une baisse du nombre de participants constaté en 2022 (542 assistants maternels ont assisté à un atelier en 2022 contre 700 en 2021).

Le service a proposé des animations lors des vacances de la Toussaint et en reproposera lors des prochaines coupures scolaires.

Le RPEI participe également aux travaux liés à la Convention Territoriale Globale (CTG), notamment à l'étude sur l'accueil des tous petits sur le territoire (rendu 1er semestre 2023).

Il a également participé à la formation de 16 assistantes maternelles indépendantes et est intervenu au Lycée Haroun Tazieff afin de sensibiliser les jeunes aux métiers de la petite enfance.

Ce secteur a fortement évolué depuis le Covid avec le développement des structures de garde, micro-crèche, MAM.

Le RPEI s'est également mis en conformité avec les demandes de la CAF en réécrivant son projet de service, son règlement intérieur.

**La CFAI** continue d'accueillir des enfants de 0-3 ans au sein du domicile d'assistantes maternelles employées par le CIAS. Elle propose un accueil avec des horaires atypiques à partir de 6 h jusque 20 h du lundi au samedi.

En 2022, l'une des 5 assistantes maternelles a souhaité changer d'horizon professionnel. Les difficultés de recrutement n'ont pas permis de la remplacer et conjugué à un début d'année marqué par une hausse des situations Covid, on note que l'activité est en recul de 7 %, à 29 032 heures facturées pour 23 enfants.

65 % des enfants résident en dehors des deux villes-centre et proviennent au global de 11 communes de la CAGD. Un indicateur de précarité nous montre que 35 % des familles ont un taux horaire de participation inférieur à 1 euro.

On note également que 7 enfants sur les 23 inscrits sont accueillis en horaires atypiques.

En 2022, le Covid a continué d'impacter la CFAI, ce qui a entraîné des absences d'enfants et parfois des assistantes maternelles. Le service a pu maintenir 23 des 32 ateliers prévus et deux fêtes de crèche.

On notera l'accroissement des situations où le service doit soutenir la parentalité et accompagner des enfants en situation difficile.

**L'aide sociale facultative** à destination des familles utilisant les ALSH revêt en 2022 une particulière attention. Agir en faveur des familles constitue un axe important de la politique communautaire.

Ainsi, le CIAS par ses financements permet à toute famille de voir le coût d'utilisation des ALSH baisser.

350 000 euros ont été reversés directement aux ALSH en 2022, pour 44 499 journées et 5 067 demi-journées.

On note une hausse importante de l'activité des ALSH en 2022, elle est principalement due au retour à 4 jours de travail scolaire dans l'agglomération (accroissement de la demande ALSH des mercredis matin) mais aussi à un changement d'utilisation des structures par les parents.

Les dispositifs Grand Dax projet jeunes et de mise en réseau repartent eux aussi à la hausse. Le CIAS a reversé 9 626 euros sur ces actions en 2022.

### **La Convention Territoriale Globale (CTG )**

La Convention territoriale globale s'est inscrite en 2022 dans le cadre d'une construction mutuelle avec la CAF mais également avec les acteurs du territoire.

Arrivée le 1<sup>er</sup> mars 2022, la chargée de coopération a dû découvrir les multiples facettes du secteur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de deux dispositifs importants que sont les espaces France Services et la politique de la Ville.

Le recrutement de la chargée de coopération CTG au sein du CIAS revêt une dimension stratégique essentielle pour la mise en œuvre d'une politique locale et répond aux attendus de la CAF dans le cadre du financement accordé. En 2022, la place et le rôle de la fonction de chargée de coopération ont été explicités aux élus partenaires, et techniciens.

Son périmètre d'intervention comprend 3 sphères d'intervention : la fonction stratégique (enjeux à identifier, démarche et méthode conditions de réussite à créer, mobilisation des acteurs, partenariats à créer) la dimension politique (aide à la décision, expertise, recherche de partenariats institutionnels) et enfin la dimension technique (veille, animation gestion administrative et financière).

#### **Actions 2022 :**

#### **- La réalisation d'un diagnostic accueil petite enfance à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.**

Les enjeux du diagnostic accueil petite enfance :

- ✓ Identifier la capacité d'accueil des enfants 0-3 ans sur l'ensemble du territoire de l'agglomération du Grand Dax
- ✓ Identifier les besoins d'accueil des familles sur le territoire de l'agglomération
- ✓ Identifier les actions correctives destinées à garantir la capacité d'accueil des 0-3 ans sur le territoire de la CAGD
- ✓ Favoriser la coordination entre les différents professionnels

#### **- Animation et mise en réseau :**

- Des rencontres organisées avec l'ensemble des directeurs de ALSH, des techniciens de la petite enfance,
- Rencontres individuelles et collectives.

Ces temps d'échanges et de travail ont été l'occasion de partager des problématiques communes et d'isoler des pistes de solutions.

La participation active de la chargée coopération au comité parentalité porté par la maison des citoyens de la ville de Dax favorise la mise en réseau des différents acteurs du territoire.

La participation au comité de pilotage constitué pour la création d'une université des parents reste une action innovante sur le territoire qui répond complètement aux attentes de la CAF.

Dans le cadre de la CTG, le CIAS a participé à l'actualisation des fiches de poste des 3 coordonnateurs impliqués dans le développement aux familles.

### **Le Pôle maintien au domicile**

Ce Pôle comprend trois services principaux, le SAAD et le portage de repas qui sont constitués de budgets annexes et la gestion administrative de la téléalarme du Département ou du co-financement d'XL autonomie.

#### **Le SAAD**

L'année 2022 confirme une orientation qui pourrait s'inscrire structurellement à savoir une baisse de l'activité du SAAD au regard du manque de ressources humaines disponibles et d'un absentéisme récurrent.

En effet, depuis la crise sanitaire, les difficultés de recrutement se sont accentuées et le secteur du service à la personne n'est plus le secteur vers lequel s'orientent les demandeurs d'emploi.

La situation impose au service d'accepter moins de nouvelles prises en charge d'autant que les situations déjà connues par le service s'aggravent. En 2022, le SAAD a dû refuser 58 nouvelles prises en charge (15 174 heures prévisionnelles) contre 22 en 2020.

Le SAAD se mobilise pour trouver de nouveaux profils à former.

En 2022, le service a instruit administrativement 456 dossiers APA dont 51 % demandaient une intégration au CIAS qui reste donc majoritaire dans les demandes des usagers.

133 421 heures de prestations ont été réalisées (105 066 heures APA) au profit des grands dacquois les plus dépendant dont 88 200 d'heures d'entretien du logement, 37 994 heures d'auxiliaire de vie et 7 227 heures de garde de jour.

L'APA représente plus de 78 % des prises en charge du service, en augmentation de 1 %.

876 bénéficiaires ont été accompagnés dont 456 en APA (hausse de 5,28%). Les plans d'aide sont de plus en plus conséquents et les prises en charge complexes, de par la situation elle-même mais aussi par l'environnement des bénéficiaires qu'il faut appréhender.

L'accroissement de la complexité des situations est constant et nécessite un travail social de réseau et de concertation avec tous les acteurs de la dépendance.

Le service a gardé la cap qu'il s'est fixé en termes de qualité de vie au travail et de management participatif.

Ainsi, divers groupes de travail ont amené les agents et les élus à échanger afin de construire un projet de service qui verra le jour en 2023.

Le service s'est également employé à analyser ses pratiques, à les remettre en cause et à créer des conditions de travail et de rémunération plus favorables aux métiers qui le composent.

Une avancée majeure a été créée par le corpus législatif. Dans un premier temps nommée « prime de valorisation », la loi a créé et imposé la mise en œuvre d'un complément de traitement indiciaire de 180 euros net pour la plus grande partie des agents du CIAS.

On peut cependant regretter que tous les agents ne soient pas concernés par cette évolution. Le CIAS a fait le choix de ne pas mettre de côté les agents non inclus dans cette évolution en proposant la poursuite du versement de la prime de valorisation sans garantie de l'aide du département.

### **Le portage de repas**

Le service a livré 47 536 repas, soit une baisse de 12,55 %.

Elle s'explique notamment par la baisse de nouvelles prises en charge du SAAD. En effet, il est fréquent qu'un nouveau bénéficiaire du SAAD demande les repas du service portage.

Les données du SAAD ont donc une incidence sur l'activité du portage de repas.

On note également un léger recul des publics bénéficiaires au tarif social ainsi qu'une baisse de livraisons des deux grandes communes de l'agglomération au profit des communes rurales (70 % en 2022, 76 % en 2021).

2022 a vu un renforcement important des pratiques de surveillance sanitaire par la mise en place de procédures de contrôles accentuées, validées par les services de l'Etat.

Les ressources humaines de l'équipe se fragilisent avec deux agents en arrêt maladie, ce qui a un impact sur l'organisation du service.

### **Téléalarme**

1114 personnes font appel à ce service départemental (données en stagnation).

Là encore, on note une baisse du pourcentage de publics pouvant utiliser le tarif social (27,5 % en 2021 / 18 % en 2022).

Dans ces données sont incluses les personnes utilisant XL Autonomie.



## IV - BUDGETS 2022 - SITUATION AU 31/12/2022

(Premières données des comptes administratifs)

Les éléments présentés sont issus des premières données financières qui sont en cours d'échanges avec le Trésor Public.

La dotation de la CAGD pour 2022 s'élève à 1 828 420 € (tous services confondus).

### BUDGET PRINCIPAL

#### Fonctionnement

	BP 2022	CA 2022 provisoire
Dépenses	1 366 357€	1 340 295,49€
Recettes	1 366 357€	1 220 454,30€

Soit un déficit de 119 841,19€ (résultat cumulé excédent 1695,77€)

#### Investissement

	BP 2022	CA 2022 provisoire
Dépenses	21 721 €	9 083,69€
Recettes	21 721€	19 096,24€

Soit un excédent de 10 012,55€ (résultat cumulé excédent 12 636,48€).

### BUDGET ANNEXE 1 – PORTAGE DE REPAS

	BP 2022	CA 2022 provisoire
Dépenses	598 580€	526 000,41€
Recettes	598 580€	511 815,73€

Soit un déficit de 14 184,68€ (résultat cumulé excédent 3 372,41€).

### BUDGET ANNEXE 2 – SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD)

	BP 2022	CA 2022 provisoire
Dépenses	5 077 990€	4 937 904,08€
Recettes	5 077 990€	4 789 966,55€

Soit un déficit de 147 937,53€ (résultat cumulé excédent 523 659,05€).

## V – LES ENJEUX DE L'ANNÉE 2023

- **Pôle Petite Enfance Jeunesse**

En cette année 2023, le RPEI se doit de réaugmenter le volume de ses animations afin de toucher davantage de publics. Un nouveau lieu d'animation n'ayant pas été trouvé et souhaitant toucher davantage d'assistants maternels, le RPEI pourrait proposer de reprendre ses interventions sur la commune de Rivière-Saas-et-Gourby (arrêt dû aux conditions sanitaires Covid) et accroître les animations effectuées lors des vacances scolaires.

Le RPEI continuera à informer les assistants maternels du territoire des possibilités de formation qui leur sont offertes, devra poursuivre son activité de veille juridique et s'attachera à participer aux réflexions menées dans le cadre de la CTG.

Le RPEI sera également chargé de l'organisation de la prochaine Conférence petite enfance.

La CFAI doit continuer à proposer un service de qualité permettant l'éveil des 0-3 ans.

Elle devra de fait développer ses actions en matière d'accompagnement à la parentalité. Elle participera aux travaux liés à la CTG.

- **Aide Sociale Facultative**

L'accroissement des journées réalisées par les ALSH et le mode de financement de ce dispositif interroge car il impacte le budget du CIAS et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

En effet, il est passé de 271 000 euros en 2016 à 350 000 euros en 2022.

Une réflexion pourrait être menée avec les maires du Grand Dax et du CIAS afin de statuer sur une évolution ou non de ces modalités.

La question des financements des projets jeunes et mises en réseau se pose même si les montants restent inférieurs à 10 000 euros par an.

- **Convention Territoriale Globale**

- Co-construction de la feuille de route CTG 2023, priorisation des fiches actions incluses dans la CTG.

- Poursuite des travaux menés par le collectif autour de la question du handicap, organisation de deux nouvelles soirées thématiques en 2023.

- Poursuite du travail de mise en réseau engagé en 2022, avec l'ensemble des professionnels du secteur enfance jeunesse, petite enfance.

- Poursuite des réunions « inclusion » organisées par le SIVU.

- Organisation du comité technique en charge du suivi la CTG .

- **Pole maintien au domicile**

Les tendances structurelles qui se présentent aux administrateurs du CIAS doivent nécessairement créer des débats et des évolutions.

Il sera nécessaire de se pencher sur la mise en œuvre de la dotation complémentaire et des évolutions imposées au service. Une ingénierie administrative et financière sera tout aussi indispensable à mettre en œuvre.

2023 sera également une année importante car toutes ces données et le travail de fonds mené par un groupe de travail aux multi-compétences, aboutira cette année à l'écriture finale du projet de service du SAAD.

Cette année 2023 devra également être celle de la continuité du travail collectif, il permet à chacun de trouver sa place et d'œuvrer ensemble pour un service humain et efficace.

Cette année 2023 sera également celle de l'enclenchement d'un nouveau virage pour le SAAD puisqu'à l'aube d'une évolution voulue par l'Etat. Ce dernier va imposer aux SAAD un rapprochement avec les services de soins au domicile. Le lien qui existe aujourd'hui devra être approfondi. Un cahier des charges sera diffusé à la fin du premier semestre (information ARS – CD 40), il devrait apporter davantage de précisions.

La situation budgétaire interroge (hausse du point d'indice, baisse des recettes) et doit mener à diverses réflexions liées à l'organisation

- **Portage de repas**

La baisse du nombre de repas livrés pousse à s'interroger sur une réorganisation du service afin de le dimensionner au regard de l'activité.

Diverses pistes pourraient être étudiées.

- **Téléalarme**

Le CIAS participe aujourd'hui à l'utilisation d'XL autonomie en co-finançant (20 euros par mois) les abonnements. Une trentaine de personnes sont concernées. Ce nouveau mode de téléalarme et de dynamisation doit progresser et toucher davantage de public. Il permet de travailler la prévention de la perte d'autonomie et lutte contre l'isolement social.

**VI – DEBATS/LES ORIENTATIONS FINANCIERES DE 2023**

**BP 2023 projections (provisoire)**

**BUDGET PRINCIPAL**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Administration Générale - ADMI	313 650,00 €	
	Assurances, indemnités comptable, téléphonie, charges personnel, locations mobilières, maintenance bâtiment...)	
ACSO	90 552,00 €	959 110,00 €
	(Maintenance bâtiment, remboursement salaires, ...)	
Action en faveur de l'enfance - AFE	384 190,00 €	Dont résultat de fonctionnement reporté
	(ALSH, projets jeunes)	1 695,77 €
		(dont 870 919,00 € CAGD)
Crèche familiale intercommunale - CFAI	324 365,00 €	CAF / Parents : 203 543,00 €
Relai Petite Enfance Intercommunal	128 250,00 €	CAF : 85 354,00 €
TELEALARME - TALARM	118 000,00 €	Bénéficiaires 111 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 359 007,00 €</b>	<b>1 359 007,00 €</b>

**BUDGET ANNEXE 1 – PORTAGE REPAS**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
PORTAGE REPAS	576 884,00 €	Organismes et bénéficiaires : 372 004,59 € Dotations CAGD : 201 507,00 € Résultat reporté : 3 372,41€
<b>TOTAL</b>	<b>576 884,00 €</b>	<b>576 884,00 €</b>

**BUDGET ANNEXE 2 - SAAD**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
SAAD	5 237 240,00 €	Organismes et bénéficiaires : 3 957 586,95 € Dotation CAGD : 755 994,00 € Résultat reporté : 523 659,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 237 240,00 €</b>	<b>5 237 240,00 €</b>

**Dotation CAGD totale : 1 828 420 €**